

Conseil municipal de la Commune de Quézac

Compte rendu de la séance du lundi 25 janvier 2016

Présents : Flore THÉRON, Pascal FRAZZONI, Patrick BOSCH, Marie-Aude SAINT-PIERRE, Claude BEAU, Rolland MÉJEAN, Marthe PÉDULLA

Représentés : Lydie COUDERC, Gaspard PICANDET

Absents / excusés : Guillaume BELLATON

Secrétaire(s) de la séance : Marie-Aude SAINT-PIERRE

Ordre du jour :

Nouveaux tarifs VVB

Plan de financement Amélioration des abords de la magnanerie

Echange de parcelle avec M. PLANTIER

Demandes de subventions pour animations estivales

Passage de la Lozérienne VTT à Quézac

Ajoutées le soir du conseil :

Plan de financement isolation ancienne mairie,

Plan de financement mise en accessibilité WC publics,

Plan de financement chape hydraulique pour retables église,

Plan de financement isolation portes-fenêtres mairie.

Questions diverses :

Carte personnalisée pour le PCS

Délibérations du conseil :

N°001 Plan de financement Amélioration abords magnanerie

Madame le maire informe le conseil de la possibilité d'aménager les abords de la magnanerie en construisant une dalle de béton, qui accueillera la colonne de tri sélectif, et ainsi contribuer à une éco-responsabilité des installations de la commune. Le plan de financement prévisionnel peut dès lors se présenter ainsi :

Voirie 2016 (opération 9200) :

Conseil départemental (PED 2012) : 1 400,00 €

Quote-part communale : 1 726,00 €

Total : 3 126,00 €

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de madame le maire, et à l'unanimité,

Adopte le plan de financement tel que défini ci-dessus,

Autorise madame le maire à solliciter les subventions et à signer tout document y afférent.

N°002 Demande de subvention Hardi les arts

Madame le maire informe le conseil d'un courrier reçu en mairie le 23 décembre 2015, en provenance de l'association Hardi les arts de Florac. Cette dernière sollicite la participation financière de la

commune de Quézac pour son programme Les Hebdos de l'été, pour la saison 2016, afin de proposer des concerts de qualité.

Cette programmation compte au total 25 concerts autour des gorges du Tarn et du Mont Lozère. Pour la commune de Quézac, deux dates sont proposées, une en juillet et une en août, sur Blajoux et sur Quézac, pour la somme globale de 1 600 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,
Accepte de subventionner l'association Hardi les arts à hauteur de 1 600 € pour l'année 2016,
Autorise madame le maire à signer tout document y afférent.

N°003 Tarification 2016 VVB

Madame la gestionnaire du village vacances de Blajoux demande à actualiser divers tarifs de prestations en vente dans l'établissement. Les nouveaux tarifs proposés sont :

- Supplément animal domestique : **15 €** / semaine ;
- équipement bébé : **gratuit** ;
- taxe de séjour (délibération de la communauté de communes) : **incluse** dans le séjour ;
- jus de pomme de pays (en vente à la réception) : **4 €** / bouteille ;
- plaque chauffante électrique 4 foyers : **15 €**.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,
Approuve les tarifs pour l'année 2016 tels qu'exposés ci-dessus.

N°004 Échange de parcelle commune / PLANTIER

Madame le maire expose le fait que la commune, propriétaire de la parcelle cadastrée Section A n°1012, sise sur la commune de Florac, d'une superficie de 1 840 m², jouxte le terrain de M. PLANTIER Gérard. Ce dernier est propriétaire de 2 parcelles sises sur la commune de Florac Section A n°1071 et 1072. La commune de Quézac est également propriétaire de la voie communale n°8 à cet endroit.

Or, les limites de propriété étant inexactes, il est devenu nécessaire de procéder à un alignement de parcelles le long de la propriété de M. PLANTIER, ce qui aura pour effet de réduire sensiblement la surface des parcelles cadastrées Section A n°1071 et n°1072, par le retrait de 1 m. de chaque côté de la voie communale n°8, soit 270 m² environ.

En compensation de cette perte de terrain, M. PLANTIER demande à ce que lui soit échangée une portion de la parcelle cadastrée Section A n°1012 de 580 m² environ.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,
Accepte l'échange de parcelle tel que décrit ci-dessus,
Demande que la totalité des frais de notaire soient assumés par M. PLANTIER Gérard, qui est à l'origine de cette demande,
Autorise madame le maire à signer tout document y afférent.

N°005 Plan de financement isolation ancienne mairie

Madame le maire informe l'assemblée de la nécessité de remplacer les menuiseries des ouvertures du bâtiment de l'ancienne mairie qui abrite actuellement une association et un logement. Pour cela, une consultation a été effectuée auprès de différents prestataires, ce qui a permis de recueillir un devis pour la somme globale de 9 425 € HT, soit 9 943,38 € TTC.

Madame le maire propose le plan de financement suivant :

Isolation ancienne mairie

DETR (50 % du HT) :	4 712,50 €
Quote-part communale :	4 712,50 €
TVA :	518,38 €
Total :	9 948,38 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,
Décide l'isolation de l'ancienne mairie ;
Adopte le plan de financement tel que décrit ci-dessus ;
Dit que les crédits seront inscrits au budget primitif 2016 de la commune ;
Autorise madame le maire à signer tout document y afférent et à solliciter toute subvention.

N°006 Plan de financement mise en accessibilité WC publics

Madame le maire informe l'assemblée de la nécessité de se conformer à la réglementation sur l'accessibilité des installations municipales accueillant du public. Un audit a permis de localiser deux sites à aménager : il s'agit des Wc publics aux abords des deux églises de Quézac et de Blajoux. Une consultation a permis de recueillir un devis pour la somme globale de 2 082,36 € HT, soit 2 298,83 € TTC.

Madame le maire propose le plan de financement suivant :

Accessibilité des WC publics de la commune

DETR (50 % du HT) :	1 041,18 €
Quote-part communale :	1 041,18 €
TVA :	216,47 €
Total :	2 298,83 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,
Décide d'engager des travaux de mise en accessibilité des WC publics de la commune ;
Adopte le plan de financement tel que décrit ci-dessus ;
Dit que les crédits seront inscrits au budget primitif 2016 de la commune ;
Autorise madame le maire à signer tout document y afférent et à solliciter toute subvention.

N°007 Plan de financement chape hydraulique pour retables église

Madame le maire informe le conseil de la suite à donner aux travaux de restauration des retables de l'église de Quézac. En effet, ces retables étaient posés sur un sol brut, humide, qui a causé leur détérioration. Un atelier spécialisé mandaté par le département, qui est intervenu sur ce chantier, a proposé une solution afin d'isoler les retables de l'humidité : il s'agit de la construction d'une chape de chaux hydraulique, pour la somme de 1 200 € HT, soit 1 400 € TTC.

Madame le maire propose le plan de financement suivant :

Construction d'une chape de chaux hydraulique dans l'église de Quézac

DETR (50 % du HT) :	600,00 €
Quote-part communale :	600,00 €
TVA :	240,00 €
Total :	1 440,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,
Décide d'engager des travaux de construction d'une chape de chaux hydraulique dans l'église de Quézac ;
Adopte le plan de financement tel que décrit ci-dessus ;
Dit que les crédits seront inscrits au budget primitif 2016 de la commune ;

Autorise madame le maire à signer tout document y afférent et à solliciter toute subvention.

N°008 Plan de financement isolation portes-fenêtres mairie

Madame le maire informe le conseil de la nécessité de remplacer les portes-fenêtres du secrétariat de mairie qui ne sont plus du tout aux normes par des portes-fenêtres RT 2012. Pour cela, une consultation a été effectuée auprès de différents prestataires, ce qui a permis de recueillir un devis pour la somme globale de 1 890 € HT, soit 2 268 € TTC.

Madame le maire propose le plan de financement suivant :

Isolation portes-fenêtres mairie

DETR (50 % du HT) :	945,00 €
Quote-part communale :	945,00 €
TVA :	378,00 €
Total :	2 268,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Décide l'isolation de l'ancienne mairie ;

Adopte le plan de financement tel que décrit ci-dessus ;

Dit que les crédits seront inscrits au budget primitif 2016 de la commune ;

Autorise madame le maire à signer tout document y afférent et à solliciter toute subvention.

Questions diverses :

*** Carte personnalisée pour le PCS**

La possibilité est donnée par les services de la DDT de créer une carte communale personnalisée pour le Plan communal de sauvegarde. Les points sensibles en cas de risque de canicule et de grand froid pourront y figurer.

*** Pont monument**

La consultation pour la restauration du Pont monument de Quézac a permis de réceptionner cinq réponses de groupements associant des architectes du patrimoine. Trois des cinq offres étant éligibles, un processus de négociation est engagé auprès d'eux.

Le conseil n'ayant plus de sujet à traiter, la séance est levée à 19h55.